

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil de Communauté du 13 décembre 2016

L'an deux mille seize, le treize décembre à 18 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Joël LE JEUNE, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 2 décembre 2016.

Nombre de membres en exercice : 76 titulaires – 23 suppléants

Présents ce jour : 60 Procurations : 10

Étaient présents :

Mme BESNARD Catherine , M. BOITEL Dominique , Mme BOURHIS Thérèse , M. BOURIOT François , Mme BRAS-DENIS Annie , M. CANEVET Fabien , Mme CHARLET Delphine , M. COENT André , M. COIC Alain , Mme CORVISIER Bernadette , M. EGAULT Gervais , M. FAIVRE Alain , Mme FEJEAN Claudine , Mme FICOT Nicole , Mme GOURHANT Brigitte , M. GUELOU Hervé , Mme HAMON Annie , Mme HERVE Thérèse , M. JEGOU Jean-Claude , M. KERAUDY Jean-Yves , M. KERNEC Gérard , M. LAMANDE Jean Claude , M. LE BIHAN Paul , M. RICHARD Nicolas (Suppléant M. LE BRAS Jean-François) , M. LE BUZULIER Jean Claude , Mme LE CORRE Marie-José , M. LE FUSTEC Christian , M. LE GUEVEL Jean-François , M. LE JEUNE Joël , Mme LE PLATINEC Denise , M LEMAIRE Jean François , M. LEON Erven , M. L'HEREEC Patrick , M. MAINAGE Jacques , Mme MAREC Danielle , M. MEHEUST Christian , M. MENOU Jean-Yves , Mme NIHOARN Françoise , M. OFFRET Maurice , M. PEROCHE Michel , M. MORVAN Gildas (Suppléant M. PIOLOT René) , Mme PONTAILLER Catherine , M. PRAT Jean René , M. PRAT Marcel , M. PRAT Roger , Mme PRAT-LE MOAL Michelle , M. PRIGENT François , M. QUILIN Gérard , M. ROBERT Eric , M. ROBIN Jacques , M. ROPARTZ Christophe , M. ROUSSELOT Pierrick , Mme SABLON Hélène , M. SEUREAU Cédric , M. SOL-DOURDIN Germain , M. STEUNOU Philippe , M. VANGHENT François , Mme VIARD Danielle , M. WEISSE Philippe , Mme LE LOEUFF Sylvie

Procurations :

M. BOURGOIN Jean-Marie à Mme LE LOEUFF Sylvie, Mme COSQUER Doudja à M. LE JEUNE Joël, M. DRONIOU Paul à Mme LE PLATINEC Denise, M. DROUMAGUET Jean à M. PRAT Roger, M. HUNAUT Christian à M. ROBERT Eric, M. KERVAON Patrice à M. LE BIHAN Paul, M. LE GALL Jean-François à Mme FICOT Nicole, M. L'HOTELLIER Bertrand à M. TERRIEN Pierre, M; MORVAN Jean Pierre à Mme VIARD Danielle, Mme PAYET LE MEUR Guénaëlle à Mme CHARLET Delphine

Étaient absents excusés :

Mme ABRAHAM Gilberte, Mme LE GALL Linda, Mme LE MEN Françoise, Mme LUCAS Catherine, Mme MALEGOL Julie, M. TERRIEN Pierre

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. SEUREAU Cédric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Arrêt du zonage d'assainissement de la commune du Vieux-Marché

La compétence assainissement collectif a été transférée par la commune de Vieux-Marché à Lannion-Trégor Communauté le 1^{er} janvier 2014. La communauté d'agglomération est par conséquent compétente pour l'établissement de son zonage d'assainissement.

L'étude du zonage de la commune de Vieux-Marché a été réalisée en 2001 et révisé en 2005 par le bureau d'études IRIS Conseil. Dans le cadre de l'élaboration de son PLU, la commune de Vieux-Marché a souhaité réaliser une révision de son zonage d'assainissement. L'étude pour cette révision a été confiée au cabinet d'études DCI Environnement en mai 2014.

D'une superficie de 23 km², la commune compte 1317 habitants (INSEE 2013).

Le réseau de collecte des eaux usées du SIVOM Saint-Ethurien, de type séparatif, est constitué d'environ 29476 mètres en gravitaire et 1236 mètres en refoulement, et de 5 postes de relèvement, il dessert les communes de Vieux-Marché et Plouaret.

Ce réseau achemine les effluents des deux communes à la station d'épuration située sur Plouaret, dimensionnée pour traiter les eaux usées de 2500 équivalents habitants. En 2015, la station d'épuration, de type « boues activées » est en moyenne à 103% de sa charge hydraulique et à 40,7% de sa charge organique. En pointe estivale, elle atteint 60% de sa charge organique.

Les principales caractéristiques du projet de révision de zonage d'assainissement de Vieux-Marché sont les suivantes :

- Les secteurs de Justissou, Bellevue et Stanco Lin, raccordés en 2014, ont été intégrés au périmètre de la zone collective,

- Il est proposé le raccordement de l'ensemble de la zone 1AU5 située en limite de la zone collective à proximité du réseau,
- L'ensemble des autres zones à urbaniser se situent déjà dans la zone collective actuelle, il est proposé de les raccorder.

Ces raccordements généreraient pour la station une charge moyenne organique de 70% (90% en pointe estivale) ainsi qu'une charge moyenne hydraulique de 135%. La station a des capacités de traitement suffisantes pour assurer la charge supplémentaire, dans la mesure où des travaux de résorption des intrusions d'eaux parasites vont être engagés de façon à réduire la charge hydraulique entrante.

Les calculs ont été réalisés en tenant compte également des perspectives d'urbanisation annoncés par la commune de Plouaret dans son PLU arrêté.

CONSIDERANT le Projet de Territoire 2015 – 2020 « L'Avenir ensemble ! » adopté le 30/06/2015 ;

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ

DECIDE DE :

APPROUVER le projet de zonage de la commune de Vieux-Marché.

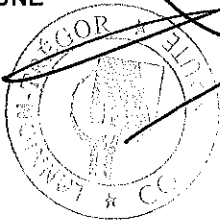
AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à soumettre le plan de zonage d'assainissement à enquête publique et demander la nomination d'un commissaire enquêteur auprès du tribunal administratif, et à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DUMENT SIGNÉ.

Le Président atteste le caractère exécutoire
de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité
par télétransmission le 20 DEC. 2016
Publiée et affichée le 20 DEC. 2016

LE PRÉSIDENT,
Joël LE JEUNE *

LE PRÉSIDENT,
Joël LE JEUNE



LE PRÉSIDENT,
Joël LE JEUNE *